

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 442

présenté par  
Mme Amadou

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 7, après le mot :

« articles »,

insérer la référence :

« L. 222-7, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise mettre en exergue l'influence des agents sportifs et de leurs collaborateurs et à réaffirmer l'importance de ce contrôle par les fédérations, aujourd'hui trop aléatoire. Aussi, il limite par la même occasion l'influence des métiers liés à celui d'agent